



POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur.	18 fr. » c.	Poste, 24 fr. » c.
Six mois, —	10 — —	13 — —
Trois mois, —	5 25 — —	7 50 — —

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 30 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 15 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin,	Poste.
9 — 04 — — — — —	Omnibus.
2 — 08 — — — — —	Omnibus.
4 — 13 — — — — —	Express.
7 — 11 — — — — —	Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 25 minutes du matin,	Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — — — —	Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — — — —	Express.
11 — 56 — — — — —	Omnibus-Mixte.
5 — 47 — — — — —	soir, Omnibus.
9 — 59 — — — — —	Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces	20 c. la ligne.
Dans les réclames	30 — —
Dans les faits divers	50 — —
Dans toute autre partie du journal.	75 — —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

On connaît maintenant en Italie 150 élections définitives qui, d'après les renseignements puisés aux sources les plus sûres, peuvent se classer ainsi :

- Ancienne majorité ou consorteria. 50
- Tiers-parti 40
- Gauche 40
- Extrême-gauche 10
- Parti catholique 10

Ainsi, l'ancienne majorité a notablement perdu, tandis que la gauche et le parti catholique ont évidemment gagné. On sait que, jusqu'à présent, ce dernier n'était représenté à la Chambre que par deux membres.

Restaient 293 ballotages qui doivent avoir lieu dimanche, et dont nous ne tarderons pas à connaître les résultats.

Le nombre des abstentions a été considérable. A Florence, 3,714 électeurs seulement, sur 10,431, ont pris part au vote; à Turin, 4,364 sur 4,533; à Gênes, 1,740 sur 4,407; à Milan, 5,860 sur 10,450; à San Fernando, où se présente Garibaldi, 497 sur 1,224. Presque partout la proportion paraît avoir été la même. Le nouvel impôt sur la fortune mobilière a porté le nombre des électeurs à environ 700,000; mais les nouveaux ont montré la même indifférence que les anciens.

Cette indifférence tient surtout au peu de confiance qu'inspirent en général les vieux partis et les noms connus : aussi a-t-on choisi le plus souvent des hommes nouveaux.

Au milieu de ce grand mouvement, continue la lutte entre le gouvernement et le clergé.

Depuis quelque temps déjà les évêques du Piémont réunis à Turin, ont rédigé une protestation collective contre la loi du mariage civil et la circulaire du ministère de l'instruction publique sur les processions. Ils ont ensuite signé trois adresses : la première au souverain-pontife, la seconde à Victor-Emmanuel, et la troisième à son ministre, M. Natoli.

Victor-Emmanuel a donné 50,000 fr. aux sociétés ouvrières les moins fortunées. Suivant la *Provincia*, il devait partir pour Florence le 29.

Le général Kanzler est nommé pro-ministre des armes, en remplacement de M^{re} de Mérode, exonéré de ses fonctions pour cause de santé. Cette nomination est officiellement annoncée par le *Journal de Rome*.

Le général Kanzler, officier de mérite, est au service du Pape depuis plusieurs années déjà.

Une lutte assez grave entre le pouvoir et le clergé a été soulevée en Belgique, à propos de l'exécution de la loi sur les bourses d'études.

Plusieurs correspondances assurent que le podestat de Venise, M. le comte Bembo, a reçu de l'empereur d'Autriche la promesse formelle que, dès la conclusion des affaires hongroises, la Vénétie obtiendrait, comme toutes les provinces de l'empire, une très-large autonomie et la jouissance des libertés constitutionnelles.

La Russie ne se lasse pas de persécuter le clergé catholique en Pologne. Ainsi le vicair-

général de l'archevêché de Varsovie, M^{re} Rzewuski, vient d'être arrêté, violemment enlevé de son domicile et dirigé sur Astrakan. Quel est donc son crime ? Ah ! le plus épouvantable de tous, celui de n'avoir pas approuvé les mesures prises par le gouvernement moscovite.

Nous empruntons à une correspondance du *Phare de la Loire* l'extrait suivant :

Les lignes par lesquelles je terminais ma dernière lettre ont dû vous faire suffisamment comprendre que la politique française entre dans une phase nouvelle.

Pendant que l'Allemagne entière traverse une crise dont nul ne peut prévoir les conséquences, que l'Angleterre est menacée d'un conflit avec les Etats-Unis et que l'Italie poursuit la réalisation de ses idées d'unité, la France rappelle ses troupes de Rome, prépare, dit-on, l'évacuation du Mexique, parle de réduire ses dépenses, de diminuer son effectif militaire et de réaliser des économies.

On attend la prochaine publication de l'exposé financier que fait annuellement le ministre des finances. Les personnes bien informées croient savoir que ce document annoncera la volonté d'opérer une réduction de 50 millions environ sur les budgets de la guerre et de la marine, ainsi qu'une réforme du personnel administratif qui permettra de réaliser des économies. Cette mesure ne nuirait pas au service, car, pour les douanes, par exemple, la substitution du libre-échange au régime protecteur a eu pour effet de diminuer dans de grandes proportions le travail des bureaux.

Enfin, outre les autres projets que j'ai énu-

mérés, il est question de faire fonctionner l'amortissement d'une manière sérieuse.

Pour ce qui regarde l'évacuation du Mexique, dont je vous ai parlé il y a déjà quelque temps, je dois me borner à constater que cette nouvelle prend chaque jour plus de consistance. Ce n'est cependant pas une raison pour l'accepter dès à présent pour une vérité.

FUNÉRAILLES DE LORD PALMERSTON.

Cette après-midi, lord Palmerston a été enseveli en grande pompe dans l'abbaye de Westminster, au milieu des illustres personnages rassemblés aujourd'hui sous les antiques voûtes de l'abbaye de Westminster pour lui offrir un dernier tribut de respect; on remarquait avant tout l'héritier présomptif de la couronne, S. A. R. le prince de Galles.

D'autres membres de la famille royale assistaient également à la cérémonie funèbre, et parmi eux S. A. R. le commandant en chef. Autour de lui se tenaient tous les grands dignitaires de l'Etat : le nouveau premier ministre, dernièrement encore secrétaire d'Etat en chef pour les affaires étrangères, le lord haut chancelier, l'archevêque de Canterbury, les administrateurs, lords temporels et spirituels, la plus grande partie des membres éminents des deux Chambres, puis après les principaux personnages de l'époque actuelle, se massait une foule immense, c'est-à-dire tous ceux que pouvait contenir l'enceinte de l'abbaye.

Tout le long de la route suivie par la procession depuis Cambridge house, par Picadilly, au porche ouest de la vieille abbaye, la haie formée par les spectateurs était com-

FEUILLETON.

16

UN PHILOSOPHE

(1789-1794),

Par M. MARIN DE LIVONNIÈRE.

(Suite.)

De là, descendait-il à considérer ce qui se passait près de lui? les intrigues de Gabory, la grossière ambition de Choleau, la poltronnerie de Froment, la faiblesse de tous, soulevaient son dégoût. Et ce qui se passait à Craon se passait ailleurs. Point de mâles vertus chez les républicains; nul désintéressement, nulle conviction sérieuse chez les patriotes. Tout au contraire, si quelque chose de grand, de généreux et d'énergique apparaissait au milieu de la prostration générale, il fallait, en dépit de tout, le voir dans le commencement de résistance tentée par de pauvres paysans et soutenue par les plus rétrogrades des hommes. Etrange spectacle ! les grandes idées triomphaient dans la langue et sur la place publique : affranchissement, liberté, patrie, fraternité, tous les échos répétaient ces mots admirables.

Et cependant, les prisons s'emplissaient de citoyens, il fallait un permis de circulation pour aller de sa maison au marché, la patrie n'était qu'un antre sauvage où l'on s'égorgeait au nom de la fraternité. Par quelle fatalité, d'un principe parfait découlait-il donc de si lamentables conséquences? Comment la loi, expression de la volonté générale, pouvait-elle conduire à la calamité universelle? Devant ce problème terrible, le philosophe s'arrêtait étonné, mais ses yeux ne s'ouvraient point encore; il ne voulait pas reconnaître que la loi a d'autres origines; qu'elle puise sa raison, sa force et sa sanction aux sources mêmes de l'ordre moral; qu'on s'égare en cherchant ailleurs, et que la volonté des hommes, variable, passionnée, parfois perverse, ne saurait, toute seule, servir de règle absolue, et n'est point source de justice. L'orgueil de l'écrivain se révoltait contre cette vieille doctrine, dont il avait fait l'épithète en ses livres. Non, malgré tout, malgré les décrets persécuteurs, malgré les proscriptions, malgré les rapines ordonnées ou ratifiées, à ses yeux l'assemblée des représentants de la nation ne pouvait se tromper. Elle édictait des lois : nul n'avait ensuite le droit de discuter. — Toujours l'omnipotence, l'infaillibilité de la loi; toujours la loi créée par

l'homme *a priori*, et sans conformité nécessaire avec un type de justice primordial.

Et celui qui restait ainsi opiniâtrement attaché à une si fautive conception de la loi, se débattait en même temps dans le fond de sa conscience contre les iniquités que la loi lui imposait. Certes, ce n'était pas sans lutte qu'il avait obéi lorsqu'on lui prescrivait de rechercher les prêtres cachés à Craon. Se pipant alors lui-même, infidèle, sans trop se l'avouer, aux ordres reçus, il avait bien pu, par la lenteur et l'insuffisance des poursuites, échapper à la mission odieuse dont on le chargeait. Mais aujourd'hui voilà qu'un nouveau et inéludable devoir l'armait contre son ami, contre un homme dont il honorait le caractère et la droiture. Plus ne s'agissait de disputes ou de froissements entre voisins, mais d'une lutte à mort. Celui qu'il avait voulu protéger, qu'il espérait ensuite sauver, en le détenant prisonnier pendant quelques heures, devenu rebelle ouvertement, ne pouvait être désormais qu'un ennemi pour le représentant officiel de la loi. Et pourtant, si le maire de Craon avait des devoirs envers la république, M. de Méral en avait aussi envers M. d'Assilly et envers lui-même. L'issue probable de la lutte le faisait frissonner d'horreur. Tourmenté par

ces pensées, envahi par le doute, éprouvant le besoin inaccoutumé de s'épancher, au risque de trouver la contradiction, il quitta la table, passa dans la pièce voisine, et se tint debout le dos au feu, tandis que Charlotte, toujours silencieuse, assise en face de son père, feuilletait machinalement un livre.

« Tu ne lis pas, ma chère enfant, dit M. de Méral, tu ne parles pas; serais-tu assez franche que de me dire à quoi tu penses ? »

Charlotte, étonnée de la question, leva les yeux, regarda son père, et parut hésiter un instant.

« Je ne lisais pas, en effet, répondit-elle enfin; cependant le sujet de ce livre m'occupait.

— Ah ! quel est ce livre ?

— *La Paix perpétuelle*, de l'abbé de Saint-Pierre.

— Eh bien ! voyons tes réflexions là-dessus.

— Mon Dieu, elles ne sont pas très-profondes : je songeais simplement que l'auteur eût dû parler du ciel, et non de la terre, où ce n'est pas la paix, mais bien la guerre qui est perpétuelle.

— Perpétuelle !... c'est trop dire.

— Oh ! ce n'est pas seulement de la guerre de peuple à peuple que je veux parler, mais de la

pacte. A l'intérieur de l'édifice sacré, l'assistance était beaucoup plus nombreuse que celle qui, il y a quelques années, s'y était réunie pour l'enterrement solennel des restes mortels de lord Normanby.

L'arrangement de la cérémonie funèbre dans l'abbaye était ainsi disposé : la nef avait été réservée aux personnes assez heureuses pour avoir pu se procurer des billets d'admission. Le nombre de ces élus, qui représentaient le public, était d'environ 1,500.

Le chœur était exclusivement occupé par les conducteurs du deuil, les parents du défunt, les membres du cabinet Palmerston, le diacre et les chanoines, les chanoines mineurs et les choristes. Dans le transept du Sud, connu sous le nom de : Coin des poètes, on avait élevé une haute galerie, montant jusqu'au troisième cordon du Triforium et réservée aux pairs et aux membres de la Chambre des communes ayant reçu des invitations spéciales et qui s'étaient réunis dans la Chambre de Jérusalem.

Le cortège s'est formé à Cambridge house un peu avant midi et s'est mis en marche dans l'ordre suivant : 200 volontaires irlandais de Londres, 60 volontaires de Romsey, les municipalités de Salford, de Dunstable, de Stirling, d'Oxford, de Sunderland, de Birmingham, Wolverhampton, Bradford, Macclesfield, Liverpool, Portsmouth, Southampton, Glasgow, Edimbourg, Tiverton, Romsey, Sandwich, Hastings; six officiers de la réserve de marine, corporation de Trinity house; douze membres de la municipalité de Londres marchant par quatre; le shériff et son chapelain, le lord-maire, le chapelain, porteur de l'épée et de la masse; le char funèbre traîné par six chevaux couverts de caparaçons écussonnés; puis les chefs du deuil en voiture.

Venaient ensuite les voitures du vicomte Palmerston, de S. M. la reine, de LL. AA. RR. le prince de Galles, le duc et la duchesse de Cambridge, de la duchesse d'Inverness, des ambassadeurs de France, de Russie, de Prusse et de Bavière; les ministres d'Amérique, de Belgique, d'Autriche, d'Italie, de Turquie, du Danemark, d'Espagne, du Portugal; des chargés d'affaires de la Grèce, du Hanovre, des Pays-Bas, de la Perse, de la Suède, de la Saxe et des villes Anseatiques; de l'honorable président, du comte Russell, du lord chancelier, de lord Granville, etc., etc.

Le cortège a suivi Piccadilly, puis Saint-James street, Pall-Mall, Charing-Cross, Parliament street, jusqu'à l'entrée ouest de l'abbaye. Arrivé dans l'édifice sacré, la procession s'est avancée lentement le long de la nef; les enfants de chœurs étaient vêtus de manteaux noirs, les choristes de soie noire pardessus leurs surplis blancs, le haut bailli de Westminster portait son bâton d'argent et les insi-

gues de sa charge recouverts de crêpe noir. Quelques instants après, les membres des diverses municipalités ont été conduits à leurs places respectives, et l'orgue a commencé de faire entendre ses chants imposants.

La procession a remonté la nef dans l'ordre suivant : le grand chantre, les chanoines, les diacres porte-verges, le très-révérend diacre de Westminster, la couronne du défunt sur un coussin de velours; le cercueil couvert d'un drap de velours noir blasonné des armes du feu lord et porté par les ministres de cabinet dont les noms suivent : lord Chancelier, comte Russell, A. Granville, duc d'Argill, chancelier de l'Echiquier, sir G. Grey, sir Ch. Wood, comte Clarendon, comte Grey et duc de Somerset, conducteurs du deuil, parents et amis du défunt.

La bénédiction a eu lieu. C'est alors que le prince de Galles, le duc de Cambridge et les ministres du cabinet et amis ont dit leur dernier adieu à celui dont l'unique ambition dans sa vie avait été de servir la monarchie et de contribuer à la grandeur de son pays. La procession a défilé ensuite pendant que le docteur Turle exécutait sur l'orgue la magnifique *Marche des morts*, de Saul.

Les boutiques étaient fermées avec des tentures noires et tout indiquait combien lord Palmerston était généralement regretté. A St James street, vers midi et demi, la foule était immense. Toutes les principales maisons étaient fermées, et le club de la Réforme était entièrement drapé de noir. Trafalgar square était encombré de même, et le monument de Nelson à sa base était couvert d'étoiles humbles.

(*Sin*, 27 octobre.)

Pour les articles non signés : P. GODER.

Nouvelles Diverses.

Le *Moniteur* annonce que MM. Bergognié, préfet de la Mayenne, Magnien, préfet de l'Aude, Conrad, préfet du Cantal, le baron de Farincourt, préfet de l'Ardèche, et de Fontbrune, préfet de la Vendée, ont prêté serment samedi 28 entre les mains de l'Empereur, au palais de Saint-Cloud, en présence des ministres d'Etat et de l'intérieur.

Le travail de l'Empereur relatif à la réorganisation des pouvoirs civils et militaires en Algérie, qui doit paraître, le 4 novembre prochain, sous la forme d'une lettre au maréchal duc de Magenta, différera, nous assure-t-on, sur beaucoup de points du mémoire publié immédiatement après le voyage impérial : ces modifications seraient le résultat d'une étude plus approfondie de la question algérienne.

On ajoute que la publication de ce travail a été décidée en vue de couper court aux commentaires plus ou moins erronés répandus dans la presse depuis quelque temps relativement à la future organisation de l'Algérie.

Le bruit court que M. Pastoureau, qui a été tout récemment nommé préfet de l'Isère, remplacerait M. Ségaud comme secrétaire-général à la préfecture de la Seine.

La lutte électorale sera très-vive dans l'Yonne. D'une part, M. Martineau-Deschenetz ne se retire point, assure-t-on, devant M. Frémy, son compétiteur ministériel; en second lieu, l'opposition met en avant deux candidatures considérables, celles de MM. Rampont et Charton, l'un et l'autre anciens députés de l'Yonne. D'autres compétitions sont annoncées.

On se préoccupe vivement au bourg de Venissuin, dit le *Progrès* de Lyon, d'un triste événement survenu dans cette localité. Une jeune mère s'était rendue avec son nourrisson dans une ferme voisine; le petit enfant fut mordu légèrement au doigt par un jeune chien de la ferme, à l'insu de la mère. Quelques jours plus tard, l'enfant mordait à son tour le sein de sa mère jusqu'au sang et mourait deux jours après dans d'affreuses convulsions. La cause de la mort prématurée de la pauvre victime a été cachée à la mère, qui est en ce moment l'objet des soins assidus d'un habile médecin. On a lieu d'espérer que, grâce aux secours immédiats de la science, la terrible maladie qui a tué l'enfant respectera la mère.

On lit dans la *Semaine des familles* :

Les journaux libres pensent protestent souvent contre l'éducation insuffisante donnée par les frères de la doctrine chrétienne aux enfants, et ils demandent au nom des lumières que partout l'enseignement soit laïque.

Il faudrait que les journaux libres penseurs se missent d'accord avec eux-mêmes et avec les faits et les chiffres qui sont encore plus têtus que les libres penseurs. Je ne leur dirai pas que M. Duruy est allé visiter la célèbre maison des Frères de Passy et qu'il a dit, après deux visites, que ce magnifique établissement touchait à la perfection de l'enseignement professionnel. M. Sauvestre de l'*Opinion nationale* me répondrait que de deux choses l'une : ou M. le Ministre de l'instruction publique est un clercal, ou que l'établissement de Passy fait exception à la règle. Voici quelque chose de plus décisif. On ouvre un concours entre les écoles primaires; or, vous savez que, d'après les journaux libres penseurs, tout doit se décider par les concours et les examens. Qu'arrive-t-il? sur cent récompenses les élèves des frères en obtiennent quatre-vingt-dix-neuf. C'est pourtant quelque chose 99 sur 100! Il n'est plus permis de dire, ce me semble, que les maîtres soient ignorants puisque les élèves sont instruits; que les premiers n'enseignent rien ou enseignent mal, puisque les seconds en savent plus ou savent mieux ce qu'ils ont appris que leurs concurrents des écoles primaires. Vous croyez peut-être que M. Sauvestre de l'*Opinion nationale* va profiter de ce

« magnifique droit de garder le silence » que Royer-Collard recommandait à ceux qui n'avaient rien à dire? Point. Il s'était plaint de ce que les Frères de la doctrine chrétienne instruisaient mal leurs élèves, il se plaint maintenant de ce qu'ils ont trop d'élèves. N'est-ce pas là le triomphe de la logique de l'absurde dont on voit, de nos jours, s'élever le trône sur les ruines de celui de la logique du bon sens. Quoi! ils instruisent admirablement les enfants, et vous trouvez qu'ils en élèvent trop. Mais c'est le contraire qu'il est raisonnable de dire : Ils n'en élèvent pas assez. Demandez à la Banque de France, qui recrute parmi ses meilleurs employés du premier degré; demandez aux grands établissements industriels, qui leur doivent leurs meilleurs commis, et vous verrez s'ils sont de votre avis ou du nôtre.

Nous nous plaignons de l'excentricité de nos modes féminines. Combien peu extravagantes elles sont cependant quand on les compare à celles qui tendent à s'établir aujourd'hui en Amérique. Le *Courrier des Etats-Unis* prétend qu'on ne flirte plus aujourd'hui à New-York que le revolver dans sa poche, et chacune de ces charmantes misses, qui se promènent avec de longues boucles blondes inclinant leurs épaules, ont dans les plis de leurs crinolines de gracieux bijoux à six coups au service de leur cœur. Il y a présentement des armuriers qui font de grosses fortunes avec cette spécialité, et cela, non-seulement pour la consommation de jeunes New-Yorkaises, mais pour l'armement des fiancées de toute l'Union.

La chose est devenue alarmante, à ce point qu'à Chicago une pétition, signée par un grand nombre de citoyens honorables, a été présentée aux autorités pour les inviter à résister contre l'invasion de cette mode inquiétante.

Il n'est pas rare de voir, dans les rues honorables deux jeunes misses ayant sous le bras leur livre d'école et se montrant mutuellement, de l'autre main, un joli joujou explosif, monté en argent ou garni de perles avec leur chiffre, élégamment contourné en nielle d'or sur la crosse.

Garde à vous, jeunes imprudents qui vous aventurez dans les sentiers fleuris, et tournant desquels Cupidon a ses traquenards tendus; ce n'est plus à ses flèches inoffensives que vous serez exposés, mais à la balle meurtrière d'une fillette aux yeux bleus qui vous criera du bout de ses lèvres roses : « La bonne nuit, non; le mariage ou la vie! »

L'archéologie doit aux ravageurs de la Seine d'intéressantes découvertes qu'ils ont faites dans le lit du fleuve. Ils ont trouvé sous le Pont-Neuf un cachet d'argent à double face, gravé aux armes de Catherine de Médicis; en amont de l'île de la Cité, un couteau d'origine orientale, damasquiné d'argent sur la lame et

guerre incessante et sous toutes formes que les hommes se font entre eux sans cause, sans motifs, pour des mots, pour des couleurs...

— Mais, ma chère enfant, sous ces mots et ces couleurs il y a des idées.

— Des idées! que les trois quarts n'entendent pas. Ainsi, jamais on ne me persuadera que les gens de Pouancé qui viennent d'arrêter et de conduire en prison mesdemoiselles Ménard, deux bonnes âmes, uniquement occupées d'œuvres de charité, et le chevalier de Champiré, un vieillard de soixante-quinze ans, se soient bien rendu compte de l'idée dont ils étaient les instruments.

— Tu tournes court, ma mie, de l'abbé de Saint-Pierre aux arrestations que nécessite, en ce moment, le salut du pays. Mais quand je t'ai interrogée, je savais bien qu'il y avait quelque chose en ta tête; t'y voilà venue : pas tout à fait cependant, car, je le devine, les événements d'hier t'occupent moins que ceux de ce jour.

— Hélas! vous avez trop raison, mon père; qui serais-je si les dangers que vous avez courus me laissaient sans émotion? et quand je songe que cette malheureuse affaire.

— Achève ta pensée : les sentiments que tu peux

exprimer ne m'offenseront pas, je les comprends; ils ne sauraient non plus m'influencer, car on ne conduit pas les affaires publiques avec des sentiments.

— Pourtant, dit Charlotte en prenant, dans un vase à fleurs posé sur la cheminée, un brin de réséda, celui qui a fait la nature, la gouverne avec des sentiments de père, on le devine, rien qu'en voyant une pauvre plante.

— Poésie que cela, ma chère enfant. L'intelligence seule gouverne les choses : il n'y a pas d'autre loi dans la nature et parmi les hommes.

— Ainsi, la main, le regard, le sourire de la Providence, ces mots charmants...

— Ne sont que des mots, ma pauvre amie.

— Alors, entre nous, plus de sentiments, plus de bonté, de miséricorde; toute inspiration du cœur à jamais bannie?

— Non, pas bannie, mais remise à sa place. Le cœur règle les rapports privés, la raison les rapports publics, et celle-ci doit toujours l'emporter s'il y a conflit.

— Ah! je n'admets point cette fatale doctrine. Il doit y avoir, ce me semble, du cœur et de la raison en toutes choses. Est-ce que l'homme public n'est

pas aussi homme privé à l'égard des siens, de sa famille, de ses amis? et, vis-à-vis de ceux-ci, ne devra-t-il consulter que l'implacable raison?

— Que veux-tu, l'intérêt de la société l'exige. L'individu n'est rien, l'Etat est tout. Placé entre son devoir et ses amitiés, le magistrat n'a pas le droit de choisir.

— Mais, mon père, on se refuse, on se démet de sa charge.

— Tiens, Charlotte, dit M. de Méral en fronçant légèrement le sourcil, nous discutons en l'air, quittons ces généralités et venons au fait : tu voudrais me conseiller de me retirer de la lutte, parce que je rencontre des difficultés, de douloureux obstacles. Eh bien, non! D'autres que moi ont su sacrifier leur paix, leur vie, leurs plus chères affections à la défense du dogme auquel ils avaient donné leur foi. J'ai aussi un dogme, fruit des méditations de ma vie entière, je me suis voué à son triomphe, je ne le trahirai pas : s'il demeure vaincu, on me relèvera sur le champ de bataille.

— Mais, mon père, s'écria Charlotte d'une voix animée, c'est vouloir être martyr; or, la vérité seule fait des martyrs, l'erreur ne fait...

Elle s'arrêta comme effrayée de la parole qui allait

lui échapper.

« La vérité fait des martyrs, reprit lentement M. de Méral, l'erreur ne fait que des fanatiques; allons, c'est le mot, il faut le dire. »

Charlotte ne répondit pas, des larmes coulaient le long de ses joues, tombaient sur son corsage de satin, et, de là, roulaient jusqu'à terre. M. de Méral quittant la cheminée se mit à arpenter la chambre, et se promena de long en large avec une agitation qui ne lui était pas ordinaire.

« Fanatique! répétait-il de temps à autre, fanatique, parce que je ne veux pas désertier la cause sacrée de l'avenir!... fanatique, parce que d'autres déshonorent le drapeau sous lequel je suis enrôlé!... fanatique!... non, non, je ne le suis pas! »

— Mon père, s'écria Charlotte en se précipitant dans les bras de M. de Méral, pardonnez-moi si un mot que ma bouche n'a pas prononcé vous a paru offensant. Je puis me taire : oh! je me tairai! mais mon âme restera navrée de douleur.

— Va, ma fille, je te pardonne, dit M. de Méral en déposant un baiser sur le front de Charlotte. Les assauts que me livrent certains souvenirs m'apprennent trop bien ce que doit souffrir ta sensibilité pour que je te fasse un crime de l'avoir manifestée par

à la poignée, et en aval de cette même île, une hache en pierre noire polie, d'une grande dimension et d'un caractère tout particulier. La plus curieuse de ces épaves consiste sans contredit en une petite gaine en cuivre, renfermant un portrait de mademoiselle de la Vallière, peint à l'huile sur une plaque de métal. Cette peinture, malgré le séjour d'un siècle et demi au fond de la Seine, n'a presque pas subi d'altération; les carmins seuls ont poussé au noir.

— Quelque plaisante que soit la boutade suivante, nous la reproduisons parce qu'elle résume d'une manière fort piquante le dévouement et l'abnégation dont un maire doit faire preuve en beaucoup de circonstances :

La loi, comme l'Eglise, a ses commandements ;
Pour un maire apprenez quels sont les réglemens ;
A la maison commune être journellement ;
Lire tous les placets très-attentivement ;
Y répondre en bon style et surtout promptement ;
A monsieur le préfet écrire exactement ;
Avec le sous-préfet, procéder mêmement ;
Recevoir le public toujours courtoisement ;
Même alors qu'il se plaint du maire injustement ;
Puis surveiller l'école, et paternellement ;
Parler à chaque enfant qui le trouve assommant ;
Chose plus grave encore, unir des cœurs amants,
Qui bientôt maudiront le maire de leurs sermens.
Au chef-lieu du canton mener une fois l'an,
Les conscrits que l'Etat aime à voir comme Adam.
Agir aux élections impartialement,
C'est avant tout ce que veut le gouvernement !
Présider le conseil, en subir bravement
Les stériles débats, sans découragement ;
Ne recevoir jamais le moindre traitement,
Et souvent du pays aucun remerciement,
Tel est le sort d'un maire habituellement !
Parfois, il peut avoir un dédommagement ;
Mais il faut pour cela mourir subitement !
Le peuple alors ému, dit trop tardivement :
Il fut un maire habile et d'un grand dévouement !
Accompagnons le corps avec recueillement ;
Le beau jour de sa vie est son enterrement !

Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous lisons dans le *Phare de la Loire*, du 28 octobre :

« M. Mercier-Lacombe est parti de Nantes jeudi soir pour Périgueux avec sa famille.

« M. Girard de la Villesaison, passé de la préfecture de la Vendée à celle de la Dordogne, également accompagné de sa famille, a pris hier le même train, se rendant aussi à Périgueux.

« Aujourd'hui, à deux heures, M. Bourlon de Rouvre, nouveau préfet de la Loire-Inférieure, est arrivé à l'hôtel de la préfecture, venant d'Angers. »

C'est M. Emmanuel Arago, dit le même journal, qui présentera, devant le tribunal correctionnel de Nantes, la défense de notre collaborateur et ami Laurent Pichat. M. Pichat

sera en outre assisté de M. Duboys, avocat à la cour de cassation.

« M. Waldeck-Rousseau, ancien représentant du peuple, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats de Nantes, prêtera l'autorité de sa parole à M. Evariste Mangin, habitué à l'avoir pour défenseur depuis les procès intentés au *National de l'Ouest*, à une époque où M. Waldeck-Rousseau plaïda pour M. Mangin père et pour ses fils. »

Nous apprenons avec une très-vive satisfaction, dit le *Propagateur* de Lille, et nous nous empressons d'annoncer que la santé de M. Vallon, qui avait donné de si vives inquiétudes, est en voie d'amélioration, grâce aux soins dévoués dont il est entouré dans sa famille.

Un bien triste accident est arrivé jeudi dans une famille de la ville du Mans.

M^{me} X... et sa fille, dit le *Courrier de la Sarthe*, étaient souffrantes l'une et l'autre depuis quelques jours. Le médecin avait prescrit à la mère une tisane dans laquelle devait entrer une certaine poudre, et à la fille des bains dans lesquels on devait faire dissoudre une autre poudre. Les divers paquets contenant des deux sortes de poudres avaient été renfermés et soigneusement séparés les uns des autres. Mais M^{me} X... ayant eu quelque chose à prendre à côté de ces paquets, les toucha, les déplaça et, par une fatale inadvertance, les mêla en suite. Sa fille, qui ignorait ce déplacement et ce mélange, fit la tisane prescrite et mit, sans s'en douter, dans cette tisane, la poudre qui était destinée à son bain. Quelque temps après, M^{me} X... en prit une tasse. Bientôt elle fut saisie de douleurs d'estomac et de vomissements et succomba au bout de trois heures, malgré les soins les plus empressés, dans d'atroces souffrances.

On lit dans le *Journal d'Indre-et-Loire* :

« On nous cite un trait de probité qui mérite d'être signalé :

« Avant-hier soir, un mulâtre, chanteur ambulancier, de passage à Tours, et dont l'extérieur ne trahissait que trop la position précaire, entre au café de la Ville. Après y avoir fait entendre quelques couplets, mieux dits pour exciter la compassion que pour flatter des oreilles de dilettanti, il reçoit les offrandes des assistants. Cet homme était à peine sorti de l'établissement qu'il y rentrait en demandant si quelqu'un ne lui aurait remis, par erreur, une pièce d'or de 40 francs, trouvée par lui dans sa recette. Cette pièce lui avait été donnée, en effet, par un des consommateurs, qui l'avait prise pour une pièce de 5 centimes, et notre honnête mulâtre s'est empressé de la rendre à son propriétaire, qui, de son côté, a su récompenser, comme il méritait d'être rémunéré, cet acte de délicatesse. »

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Le cabinet anglais est enfin constitué. Un conseil de ministres a eu lieu hier lundi; et le comte Russell, qui avait eu la veille une audience de la reine, à Windsor, n'a rencontré, au dire du *Times*, aucun obstacle dans la recomposition du cabinet. Il prend le poste de premier ministre, et lord Clarendon celui de ministre des affaires étrangères; M. Gladstone conserve le portefeuille des finances, et devient leader dans la Chambre des communes; aucun autre changement n'aura lieu. La liste complète du nouveau ministère paraîtra demain ou vendredi dans la *Gazette de Londres*.

Le 16 a eu lieu, à Philadelphie, une assemblée générale de Fenians, qui se composait de 800 délégués venus de tous les points de l'Union.

Il résulte des rapports qui ont été faits par le comité central que la Société s'accroît de jour en jour, et que les contributions hebdomadaires sont cinquante fois plus fortes.

Si l'on ajoute foi à certaines correspondances d'Amérique, le mouvement prend des proportions qui ne laissent pas d'inquiéter un tant soit peu la fière Angleterre.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

SOUS-PRÉFECTURE DE SAUMUR.

AVIS.

ACQUISITION DE TERRAINS

Pour la rectification de la traverse de Chenéhutte-les-Tuffeaux.

Route départementale n° 14.

Le Sous-Prefet de l'arrondissement de Saumur, chevalier de l'ordre de la Légion d'Honneur.

En exécution des articles 6 et 15 de la loi du 8 mai 1841.

Donne avis que l'administration vient d'acquiescer, pour la rectification de la traverse de Chenéhutte-les-Tuffeaux, route départementale n° 14, les terrains ci-après désignés, savoir :

1° De dame Augustine Hanot, veuve du sieur René Boizard, propriétaire, demeurant à Trèves-Cunault, une chambre au rez-de-chaussée et hangar, situés dite commune, n° 155 du plan cadastral, contenant 38 centiares, estimés à raison de 500 francs l'are, ci. 104 fr.

Indemnité pour dommages. 896

Ensemble. 1,000

2° De dame Joséphine-Constance Rivière,

épouse autorisée et assistée du sieur Auguste Thibault, cultivateur, avec lequel elle demeure, à Chenéhutte-les-Tuffeaux, 1 are 25 centiares en jardin, situés dite commune, n° 112 du plan cadastral, estimés à raison de 250 francs l'are, ci. 307 fr. 50 c.

Indemnité pour dommages. 292 50

Ensemble. 600

Les personnes qui auraient des droits à exercer sur les sommes mentionnées ci-dessus devront se faire connaître au secrétariat de la Sous-Préfecture de Saumur, dans le délai de huit jours, à compter de la publication du présent avertissement, à défaut de quoi elles seront déchues de leurs droits à l'indemnité. (Loi du 3 mai 1841, art. 21.)

En Sous-Préfecture, à Saumur, le 27 octobre 1865.

Le Sous-Prefet,

(497) Signé : V^o O'NEILL DE TYRONE.

L'éditeur Dentu met en vente un nouvel ouvrage de Paul Féval, intitulé : *La Duchesse de Nemours*, et va donner ainsi un pendant au grand succès du même auteur, *les deux Femmes du Roi*. La *Duchesse de Nemours* est un roman historique, conçu dans cette manière vive, dramatique, pittoresque qui fit la vogue immense du *Bossu*. Jamais le célèbre écrivain ne fut plus heureux dans le choix du sujet ni dans les charmants détails qui l'entourent. La collection des romans de Paul Féval, publiée chez l'éditeur Dentu, se compose déjà d'un grand nombre de romans favorisés du public parmi lesquels on doit citer : *Madame Gil Blas*, *la Fabrique de Mariages*, *les Errants de nuit*, *la Garde noire*, *Jean Diable*, *le Capitaine Fantôme*, *Bouche de Fer* et *le Drame de la Jeunesse*. La plupart de ces livres sont à leur cinquième et sixième édition. La *Duchesse de Nemours* est complète en un beau volume in-18 jésus.

Les gastrites, gastralgies, toux, consomption, dépérissement, constipations, diarrhée, maladies des nerfs, du foie, des bronches, poumons, intestins, et de la vessie, pour lesquels la médecine n'offre aucun remède efficace, sont parfaitement guéris par la délicieuse *Revalescience* Du Barry de Londres.

N° 49,842 : M^{me} Marie Joly, de Norfolk, de 50 ans de constipation, indigestion, des nerfs, asthme, toux, flatulences, spasmes et nausées. — N° 56,955 : Barr (Bas-Rhin), 4 juin 1861. — Monsieur. — La *Revalescience* a agi sur moi merveilleusement; mes forces reviennent et une nouvelle vie m'anime comme celle de la jeunesse. Mon appétit, qui, pendant plusieurs années, a été nul, est revenu admirablement et la pression et le serrement de ma tête, qui depuis quarante ans, s'étaient fixés à l'état chronique, ne me tourmentent plus. — DAVID RUFF, Propriétaire. — N° 64,825 : Cure de

une expression injuste. Mais nos rôles sont différents : sois fidèle au passé, si tu veux; moi je demeurerai fidèle à l'avenir; dans le présent vivons en paix.

M. de Méral, se rapprocha de la cheminée, prit quelques papiers et se retira sans ajouter un mot. On eût pu croire qu'il redoutait de faiblir, s'il restait plus longtemps témoin du muet désespoir de sa fille.

Charlotte, de son côté, regagna sa chambre, et, quand le sommeil, triomphant à la fin de ses angoisses, eut fermé ses paupières, elle songea qu'on la forçait à jouer, dans je ne sais quelle affreuse partie, la vie de son père contre celle de M. d'Assilly; puis le vieux gentilhomme, témoin du jeu, frappé tout à coup par derrière, s'affaissa sur lui-même; se relevant ensuite dans une dernière convulsion, il saisissait M. de Méral à la gorge, et tous les deux roulaient au fond de l'étang des Rouches près de la bonde que François, couvert de sang aussi lui, tenait ouverte. Oppressée, ne pouvant ni parler, ni fuir, la malheureuse jeune fille mourait d'épouvante lorsque sa pendule sonna sept heures du matin. Elle ouvrit les yeux, se remit peu à peu : elle avait rêvé!... Mais ce rêve, ce rêve horrible ne tarderait peut-être pas à devenir une réalité.

VII.

Et déjà les événements marchaient dans ce sens. Dès la veille, une heure après le retour de la garde nationale, Gabory avait convoqué le club, afin d'attiser la vengeance et d'exploiter toutes les passions en jeu.

De son côté, Froment ressuscité sans miracle, et revenu par le plus court, du bois de la Forêt, voulut aussi se montrer. — Les absents ont toujours tort. — En conséquence, la tête bandée, le bras en écharpe, traînant la jambe, il vint au *Chêne-Vert*. Mais on l'avait vu courant à toute vitesse, les bras libres et la tête saine, personne ne fut dupe de ses blessures postiches. Tout au contraire, cette comédie souleva l'indignation du peuple qui, dans les malheurs publics, a besoin d'une victime sur qui décharger sa colère. Si Froment ne le savait d'avance, il l'apprit en ce jour à ses dépens. Accueilli par des huées à son entrée dans la salle du club, chassé de l'estrade, repoussé de partout, il essaya vainement de balbutier une défense : on ne l'écouta pas, et quelques gamins le poussèrent dehors.

Rentré chez lui, la tête perdue, pensant qu'il ne lui restait d'autre ressource que d'essayer de fléchir

la haine de Choleau, le malheureux écrivit au farouche taillandier : « qu'il donnât sa démission de capitaine, puisqu'on faisait retomber sur lui seul la responsabilité d'une expédition voulue par tous; que son unique vœu désormais était d'être remplacé dans le commandement par le premier des patriotes de Craon, par celui qui tout d'abord eût dû être placé à la tête de la garde nationale, en un mot, par le citoyen Fabius Choleau. »

Celui-ci tressaillit d'aise en recevant la missive, et la transmit à Gabory. Puis, s'étant concertés, tous les deux, ils proposèrent immédiatement au club de faire le lendemain une démarche près de la municipalité à l'effet d'obtenir qu'on réorganisât la garde nationale avant de procéder à l'élection d'un autre capitaine.

Pour accroître leur force et assurer le succès de l'élection, les compères voulaient enrôler un nombre notable de manœuvres et d'hommes de journée qui, lors de la création première, avaient esquivé le recensement dans la crainte d'être astreints à un service trop fréquent. Or, on savait maintenant que le service intérieur était peu pénible, d'ailleurs le travail manquait, puis les visites domiciliaires et les courses au-dehors promettaient de bons profits; tout

bien considéré, les gens en question consentaient à se laisser inscrire. La motion passa donc sans peine, et couronna une séance importante, n'eût-elle eu d'autre résultat, que d'obliger Froment à donner sa démission.

« Encore un peu de patience, ami Choleau, dit Gabory, et nous ferons bonne justice de l'autre tratre : le voilà déjà terriblement ébranlé. »

Cette appréciation n'était que trop fondée. Toujours sous le coup de la terreur, cherchant à s'effacer de plus en plus pour qu'on l'oublîât, Froment envoya le lendemain sa démission de conseiller municipal. Ceux de ses collègues qui votaient ordinairement avec lui, loin de juger la chose selon sa juste valeur, et de mépriser le lâche qui fuyait tous les combats, crurent tout perdu, la peur les gagna. Passant presque tous du côté de la minorité triomphante, ils abandonnèrent M. de Méral quand celui-ci voulut opposer quelques exceptions à l'enrôlement universel. A son sens, on ne devait pas admettre dans les rangs de la garde nationale les étrangers, les vagabonds, les voleurs ayant subi antérieurement condamnation.

(La suite au prochain numéro.)

Son Excellence M. le Comte de Mensdorff-Pouilly, premier Ministre de l'Autriche, d'une maladie du foie et des nerfs qui avait résisté à tous remèdes. — N° 36,418 : le docteur Minsster, de crampes, spasmes, mauvaise digestion et vomissements journaliers. — N° 31,328 : M. W. Patching, d'hémorrhoides. — N° 46,270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdités de 25 années. — MAISON DU BARRY, 26, PLACE VENDÔME, PARIS. — En boîtes de 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 1/2 kil., 16 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil. (franco) 60 fr. Contre bon de poste. — Se vend à Saumur, chez MM. A. PIE fils, droguiste, DAMICOURT, pharm.; GIRAULT, pharm.; PASQUIER, pharm.;

COMMON, rue St-Jean; PERDRIAU, place de la Bilange; GONDRAND, rue d'Orléans, et les premiers Pharmaciens, Epiciers et Confiseurs dans toutes les villes. (376)

Le traité des maladies des femmes et des jeunes filles, guide médical des familles, par le docteur Landry, donne, pour tous les âges, des notions d'hygiène, régime et traitement. Les malades peuvent se soigner elles-mêmes, et faire préparer les remèdes chez leur pharmacien. 1 vol. envoyé franco, contre 6 fr. en timbres-poste. — Paris, Masson, libraire, 26, rue de l'Ancienne-Comédie, et chez l'auteur, 112, rue du Bac. Consultations par correspondance. (317)

Marché de Saumur du 28 Octobre.

Froment (l'hectol.)	15 90	Paille de ratelier	48 15
2 ^e qualité	15 28	(hors barrière)	39 60
Seigle	10 —	Paille de litière, id.	39 60
Orge	11 —	Foin id.	56 80
Avoine anc. (entrée)	9 70	Luzeine (les 750 k)	60 45
Fèves	12 50	Graine de lin (%k.)	27 —
Pois blancs	23 —	— de trèfle	104 —
— rouges	21 —	— de luzeine	85 —
Cire jaune (50 kil.)	200 —	— de colza	—
Huile de noix ord.	62 50	— de chenevis	32 —
— de chenevis	52 —	Amandes en coques	—
— de lin	48 —	(l'hectolitre)	—

COURS DES VINS (1).

BLANCS (2).

Coteaux de Saumur 1864.	1 ^{re} qualité	80 à 90
Id.	2 ^e id.	70 à 80

Ordin., env. de Saumur	1 ^{re} id.	55 à 60
Id.	1864	50 à 55
Saint-Léger et environs	1 ^{re} id.	45 à 50
Id.	1864	40 à 45
Le Puy-N.-D. et environs	1 ^{re} id.	40 à 45
Id.	1864	36 à 40
La Vienne	1864	32 à 36

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur.

Par exploit du ministère de Laporte, huissier à Saumur, en date du vingt-sept octobre mil huit cent soixante-cinq, enregistré, la dame Olympie-Léonide Lemasson, épouse du sieur Louis Verronneau, propriétaire, demeurant à Saint-Cyr-en-Bourg, a formé contre ledit sieur Verronneau, sa demande en séparation de corps et de biens; et M^e Beaurepaire, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant à Saumur, rue Cendrière, n° 8, a été constitué pour la demanderesse sur ladite assignation.

Pour extrait, certifié conforme par moi, avoué-licencié soussigné, à Saumur, le 30 octobre 1865. BEAUREPAIRE.

Etude de M^e SATURNIN POULET, avoué-licencié, rue Cendrière, n° 3, à Saumur.

D'un exploit du ministère de Vallier, huissier à Saumur, en date du trente octobre mil huit cent soixante-cinq, enregistré, l'apert que dame Clémentine Collinet, épouse du sieur François Mithoir, marinier à Cunault, a formé contre ledit sieur son mari et contre M. Charles-Michel Cormery, syndic de la faillite dudit sieur Mithoir, sa demande en séparation de biens, et que M^e Poulet, avoué à Saumur, s'est constitué pour ladite dame sur sa demande.

Pour extrait, certifié conforme par moi, avoué-licencié soussigné. Saumur, le 31 octobre mil huit cent soixante-cinq. POULET.

Etude de M^e PRISSET, notaire à Brion.

A VENDRE

En totalité ou par lots,

LA TERRE

DU CHATEAU DE BRION,

Située communes de Brion, Saint-Martin-de-Sanzay, Bagneux et Saint-Cyr-la-Lande, canton de Thouars, sur la route impériale de Rouen à Bordeaux, d'une contenance de 85 hectares 94 ares.

Composée de maisons de maître et de fermier, servitudes et jardin, terres labourables, prés, vignes et bois-taillis.

Cette propriété est située en très-bons fonds. Elle peut être détaillée avantageusement.

S'adresser, pour traiter, à M^e Prisset, notaire à Brion, près Thouars. (500)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

Pour entrer en jouissance immédiatement,

UNE MAISON, située à Saumur, rue des Payens, occupée par M. Revellière, avec VASTE JARDIN.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire.

A LOUER

Présentement ou pour la Saint-Jean,

MAISON,

Située rue Saint-Lazare.

S'adresser à M. SERGÉ, même rue.

A VENDRE

DEUX BONS CHEVAUX

ET DEUX CHARRETTES.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

BELLE ET FORTE

JUMENT PERCHERONNE

Propre au labour, au camionnage et à faire une poulinière.

S'adresser à M. ALLAIN, à Chouzé-sur-Loire. (495)

A LOUER

UNE MAISON,

Située rue du Temple, n° 17, occupée par M. Du Baut, comprenant : Au rez-de-chaussée, salon, salle à manger, office, cuisine; Au 1^{er} étage, 2 chambres à coucher avec cabinets; Au 2^e, 2 autres chambres; grenier sur le tout.

Servitudes, cour et cave. S'adresser à M^{me} MORISSEAU, Grande-Rue, N° 19. (480)

A LOUER

Présentement,

Une MAISON, située à Saumur, carrefour Cendrière, n° 6, composée de : au rez-de-chaussée, sur la rue un magasin, derrière une cuisine; petite cour avec latrines; au 1^{er} étage, deux chambres, dont une sur la rue; au 2^e étage, une chambre et un grenier; cave et caveau sous le magasin.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, rue Cendrière n° 8.

AVIS

M. BONTEMPS-ROCHAT, ancien quincaillier à Saumur, a l'honneur de prévenir les personnes qui ont bien voulu l'honorer de leur confiance qu'il a confié exclusivement à M. GUERIN, ancien huissier à Saumur, la liquidation de sa maison de commerce. (502)

POUR 5 FRANCS ON DONNE

une boîte de papier à lettres, premier choix, **timbré en couleur**, et un cent d'enveloppes,

à la LIBRAIRIE-PAPETERIE GRASSET, rue Saint-Jean, 1. (402)

UNE JEUNE FEMME de 24 ans, de bonne famille, s'offre pour élever au sein un poupon dans une maison particulière.

S'adresser au bureau du journal.

CHRONIQUES SAUMUROISES

PAR M. PAUL RATOUIS,

Juge de paix, conseiller d'arrondissement, et membre du conseil municipal de la Breille.

TABLE DES PRINCIPAUX CHAPITRES :

Le vieux Manège et les Halles; — L'ancien Théâtre et la Promenade; — Le Puits-Cambon, à la Breille; — Les deux Notre-Dame; — Notre-Dame-des-Ardilliers; — Notre-Dame-de-Nantilly; — Le Château de Saumur, depuis son origine, sous Pépin-le-Bref, sous Charlemagne, sous la Féodalité, sous la maison de France; — Le Château de Saumur et Duplessis-Mornay; de Henri IV à Napoléon 1^{er}; — Documents historiques.

UN VOL. IN-12 CHARPENTIER,

Prix: 1 fr. 25 c.

A Saumur, au bureau du journal, et chez tous les libraires.

DISSERTATION

SUR

LE PONT CONSTRUIT PAR CÉSAR

POUR PASSER LE RHIN

(Commentaires de César, Guerre des Gaules, Livre IV, Chapitre XVII),

ACCOMPAGNÉE

DE TROIS PLANCHES DEMI-RAISIN,

Par M. PREVOST,

Officier supérieur du Génie.

Prix: 1 franc.

En vente, à Saumur, chez tous les Libraires.

On trouve aussi dans les mêmes librairies:

LES FORTS VITRIFIÉS ET LES ARVH,

Du même Auteur.

BOURSE DE PARIS.

RENTE ET ACTIONS	BOURSE DU 28 OCTOBRE.			BOURSE DU 30 OCTOBRE.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
au comptant.						
3 pour cent 1862.	68 15	» 15	» »	68 17	» 02	» »
4 1/2 pour cent 1852.	96 50	» »	» 25	96 70	» 20	» »
Obligations du Trésor.	460	» 2 50	» »	460	» »	» »
Banque de France.	3690	» »	10 »	3675	» »	15 »
Credit Foncier (estamp.)	1315	» »	5 »	1320	» 5	» »
Credit Foncier colonial.	610	» »	» »	610	» »	» »
Credit Agricole	642 50	» »	» »	645	» 2 50	» »
Credit industriel.	705	» »	» »	705	» »	» »
Credit Mobilier	887 50	7 50	» »	888 75	1 25	» »
Comptoir d'esc. de Paris.	990	» »	» »	995	» 5	» »
Orléans (estampillé)	812 50	» »	2 50	815	» 2 50	» »
Orléans, nouveau	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes)	1090	» »	1 25	1090	» »	» »
Est.	533 75	» 1 25	» »	532 50	» 1 25	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	850	» 2 50	» »	845	» »	5 »
Lyon nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi.	561 25	3 75	» »	557 50	» 3 75	» »
Ouest.	528 75	» 1 25	» »	532 50	» 3 75	» »
C ^e Parisienne du Gaz.	1692 50.	2 50	» »	1690	» »	2 50
Canal de Suez.	421 25	1 25	» »	420	» »	1 25
Transatlantiques.	535	» »	» »	537 50	» 2 50	» »
Emprunt italien 5 0/0.	65 50	» 20	» »	65 45	» »	05
Autrichiens.	393 75	3 75	» »	395	» 1 25	» »
Sud-Autrich.-Lombards.	420	» 7 50	» »	426 25	» 6 25	» »
Victor-Emmanuel	222 50	8 75	» »	225	» 2 50	» »
Romains.	165	» 2 50	» »	180	» 15	» »
Credit Mobilier Espagnol.	496 25	3 75	» »	500	» 3 75	» »
Saragosse	245	» 3	» »	260	» 15	» »
Séville-Xérés-Séville.	51 25	2 25	» »	51	» »	25
Nord-Espagne.	200	» 8	» »	197 50	» »	2 50
Compagnie immobilière.	541 25	3 75	» »	546 25	» 5	» »
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'Etat, remboursables à 500 fr.						
Nord.	309 75	» »	» »	310	» 25	» »
Orléans.	303 75	» »	25	303 75	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	303 25	» 50	» »	303 25	» »	» »
Ouest.	301 25	» »	» »	301 25	» »	» »
Midi.	301	» 1	» »	300 75	» »	25
Est.	303 75	» 25	» »	303 75	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre, En mairie de Saumur, le 31 8 1865



Handwritten signature and date: 'Leroux 31 8 1865'

Handwritten signature: 'Leroux'